

**PIFDH 2007 – 26 juin 2007**

*La violence sexiste contre les femmes*

**HAIFA ABU GHAZALEH, Directrice régionale des programmes, UNIFEM**

Selon l'OMC, une femme sur cinq a été victime de violence dans sa vie.

Jusqu'à tout récemment, la violence sexiste contre les femmes était considérée comme une affaire privée. Toutefois, il y a eu un changement des mentalités à ce niveau : la violence contre les femmes est maintenant considérée comme étant un problème de santé publique et une violation des droits humains. *Guide pratique sur la violence sexiste contre les femmes, 2001, NY.*

La déclaration des Nations Unies sur la violence faites aux femmes définit le phénomène comme : « tout acte de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Les différentes formes de violence domestique sont : abus physique, abus sexuel, abus verbal et émotionnel et abus psychologique.

La disponibilité limitée des services, la stigmatisation et la peur empêchent les femmes de chercher de l'aide. La violence à l'égard des femmes est une cause majeure de mortalité et d'handicap pour les femmes entre 16 et 44 ans. (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 2002, Recommandation 1582 (2002) sur la violence domestique contre les femmes).

Une des formes les plus déroutantes de violences à l'égard des femmes est le crime d'honneur. Le crime d'honneur est lié aux normes culturelles : les hommes cherchent à défendre leur honneur et celui de leur famille. Selon les statistiques officielles, 20 femmes sont tuées à chaque année en Jordanie.

La violence domestique est un phénomène global, combattu dans plusieurs parties du monde. Il ne se limite pas à une région en particulier. Au Maroc, le réseau Anaruz, constitué de 40 centres d'écoute à travers le pays, fournit des services pour les femmes victimes de violence. Toutefois, les femmes hésitent toujours à dénoncer les actes de violences perpétrés par les membres de leur famille.

L'UNIFEM et des partenaires nationaux en Syrie ont produit une étude sur les différents types de violence perpétrés à l'égard des femmes et sur leurs causes. Les principales recommandations de cette étude sont :

- Créer des connaissances
- Mener des recherches
- Mener des campagnes de changement comportemental
- Renforcement des capacités

- Fournir des services de protection aux femmes
- Élaborer des lois qui protègent les droits des femmes

Les stratégies de UNIFEM pour combattre la violence à l'égard des femmes :

- Lois protectrices et actions nationales : travailler avec les partenaires nationaux pour établir des cadres légaux pour combattre la violence.
- Mesurer le problème : collecte d'information et recherche sur la violence à l'égard des femmes.
- Prévention : arrêter la violence avant qu'elle ne commence et supporter les initiatives de prévention dans les situations de conflits et de post-conflits.
- Support aux organisations de femmes pour amener les voix des activistes ensemble et supporter les initiatives créatives pour prévenir la violence à l'égard des femmes.
- Fonds pour arrêter la violence à l'égard des femmes : UNIFEM appui des initiatives d'organisations régionales et nationales pour combattre la violence à l'égard des femmes au niveau communautaire. Le bureau de l'UNICEF à Amman a créé un fonds pour la région arabe.

Les causes de la violence contre les femmes (D'après une étude du statut de la femme jordanienne publié par UNIFEM en coopération avec le département des statistiques et la commission nationale jordanienne pour les femmes) :

**Raisons économiques :** fardeau financier, variation des les niveaux économiques du mari et de la femme.

**Raisons sociales :** divorce, nombre élevé d'enfants, habiter avec les familles élargies, désaccords.

**Concepts erronés :** droit de battre sa femme, nécessité pour la femme d'être soumise à son mari, droit de l'homme à la détention.

**Raisons psychologiques :** dépression, stress, sentiments de responsabilités envers la famille.

### **Qu'est-ce qu'une approche fondée sur les droits humains (AFDH) ?**

Une AFDH est un cadre conceptuel pour le processus de développement humain qui est basé sur les standards de droits humains et qui est vise à la promouvoir et à protéger les droits humains. Une AFDH met l'emphase explicitement sur la discrimination et la marginalisation dans le processus de développement.

L'AFDH est tellement bien intégrée à la pratique du développement que les frontières entre les deux disparaissent et deviennent des parties inséparables du même processus de changement social. Ainsi, l'AFDH modifie la conception, l'implantation, le contrôle et l'analyse des programmes de développement.

Le niveau d'engagement est plus grand dans l'application de l'AFDH. Il faut donc relever les défis différemment, soit en confrontant des modèles d'inégalités et de discrimination persistants et en formulant des réponses qui prennent en compte les causes structurelles de l'exclusion, de la marginalisation et de la violation du droit humain.

L'AFDH considère les êtres humains comme des détenteurs de droits et établit leurs obligations, met l'emphase sur les groupes discriminés et marginalisés, vise l'accomplissement progressif de tous les droits humains

**Exemple :** Une approche fondée sur les besoins vs une approche fondée sur les droits humains. L'essentiel de la différence c'est que les bénéficiaires de la première approche n'ont aucune garantie que leurs besoins seront réalisés, car personne n'a d'obligation contraignante pour les accomplir. D'un autre côté, une approche fondée sur les droits humains considère les bénéficiaires comme des sujets actifs et elle établit des responsabilités et des obligations pour garantir leurs droits. – Urban Jonsson.

### **Même importance au résultat et au processus du développement.**

Dans une AFDH, l'attention doit être mise sur les résultats. En même temps, le processus de développement ne doit pas accentuer l'inégalité, la discrimination et le conflit. Les principes et les standards de droits humains offrent des critères pour un processus de développement acceptable, participatif et inclusif.

Les caractéristiques d'une AFDH sont :

- Analyse situationnelle pour identifier les causes immédiates de la non réalisation des droits humains
- Identification des détenteurs des droits et des responsabilités à tous les niveaux de la société
- Évaluation et analyse de l'écart entre la capacité des détenteurs de droits de défendre leurs droits et des détenteurs de responsabilités de satisfaire leurs obligations (Analyse de capacité)
- Surveillance et évaluation à la fois du résultat et du processus guidé par les standards et les principes de droits humains.
- La programmation est influencée par les recommandations des mécanismes de droits humains internationaux.

### **Quand commencer d'appliquer une AFDH au programme du pays ?**

Considérant qu'une AFDH devrait être appliquée dans toutes les phases de la programmation, le point de départ commence très tôt dès le stade de collection d'information.

En bref, l'AFDH comprend les différentes étapes :

- Analyse de causalité
- Analyse de rôle
- Analyse de capacité
- Identification des priorités (Objectifs et Stratégies)
- Formulation du programme de coopération

**Les revendications des femmes = Les devoirs des ONG envers les femmes**

**Les revendications des ONG = Les responsabilités des femmes envers les ONG**

À partir de ces relations, les revendications et les responsabilités définies afin d'identifier l'écart entre les deux.

**Les revendications des femmes = Les devoirs des ONG envers les femmes**

Les femmes ont besoin de programmes d'intervention pour appuyer les femmes victimes de violence. Les ONG doivent concevoir des programmes pour combler les besoins des femmes victimes et fournir des services aux femmes abusées. Les ONG doivent rejoindre les communautés locales pour bâtir la confiance et prévenir la violence domestique dans les familles.

**Les revendications des ONG = les responsabilités des femmes envers les ONG**

Les études et les rapports sur la violence contre les femmes dans la région arabe indiquent que les femmes hésitent à reporter les cas de violence et bénéficient des services fournis par les ONG. Les femmes doivent planifier à l'avance leurs programmes avec les ONG.

Les ONG ont besoin de renforcer leurs capacités pour rejoindre les communautés locales : il y a un manque d'études et de sondages sur l'effet de la violence sur les familles. Les stratégies des ONG doivent intégrer les besoins et les priorités des femmes. De plus, les capacités des femmes doivent être renforcées. Ainsi, les capacités des détenteurs de droits et les détenteurs des responsabilités sont renforcées.

**Témoignage de  
ATHANASIE MUKARWEGO, Enseignante, Rwanda**

De 1960 à 1981, Mme Mukarwego a grandi en République Démocratique du Congo. À l'âge de 22 ans, elle est retournée dans son pays natal, le Rwanda. Elle a épousé un Rwandais, avec qui elle a eu quatre enfants. Athanasie Mukarwego était professeure dans une école secondaire privée à Kigali. Tout allait bien, elle était fière d'être citoyenne rwandaise.

Lorsque le génocide des Batsutsi a commencé, son mari a été tué par un de leur ami. Peu après sa mort, elle a été capturée et fut victime de tortures inhumaines pendant 89 jours (3 mois). Elle a été violée jours et nuits, par un total d'environ 500 hommes, incluant des militaires, même après avoir vécu une fausse couche de cinq mois. Elle n'était pas nourrie, elle était battue, insultée et exploitée.

*Ils m'ont dit qu'ils allaient me violer jusqu'à ce que je meure, qu'ils n'allaient pas utiliser d'autre arme que le viol. Jour et nuit les militaires venaient ...*

Ses enfants étaient enfermés dans une chambre. Elle entendait les cris de ses semblables qui étaient torturés dans les champs adjacents la maison.

À la fin du mois de mai, elle était presque morte. Elle est devenue inconsciente jusqu'à la fin du génocide, au mois de juillet.

Après le génocide, elle n'arrivait pas à reconnaître les gens, incluant ses enfants. Elle avait peur de son fils et du sexe masculin en général, car elle croyait que tous les hommes étaient des violeurs.

Elle avait peur de sortir de chez elle, humiliée par son passée.

*Toute l'année d'après, tout ce que je sentais, ce que je goutais, c'était du sperme. L'odeur du sperme me suivait partout. J'avais toujours la nausée.*

Plus tard, elle a découvert une association pour les femmes violées : *Rwanda women's network*. Par l'entremise de cette association, elle a reçue des séances et des thérapies. La plupart des femmes souffraient de problèmes gynécologiques, psychologiques et d'estime de soi. Ces femmes sont souvent marginalisées par la population.

*Il n'y pas de cicatrice pour le viol après quelques jours. Mais moralement, la personne continue à souffrir tous les jours de sa vie.*

Après 13 ans de thérapies, Mme Mukarwego revit toujours le viol.

*Le viol c'est plus qu'une arme : une arme tue complètement, mais le viole détruit moralement et psychologiquement en laissant la personne vivante.*

Après avoir été violée par 500 hommes, elle n'a pas contracté le VIH / SIDA. Elle a donc compris qu'elle vivait pour les autres, qu'elle devait les aider.

Plusieurs femmes violées lors du génocide, sont maintenant infectées par le VIH. Certaines d'entre elles ont même été violées devant leurs enfants.

Mme Mukarwego a travaillé en tant que coordonnatrice du *Village of Hope*, une organisation de 20 maisons qui apportent du soutien aux femmes violées lors du génocide et qui sont infectées du VIH. Elle a enseigné aux femmes comment s'aider elles-mêmes grâce aux activités génératrices de revenus. Elle a également œuvré à la défense et à la sensibilisation des personnes atteintes du VIH-SIDA.

Aujourd'hui âgée de 48 ans, Mme Mukarwego vit au Canada depuis un an. Elle participe à de nombreuses conférences où elle témoigne un message d'espoir. Elle a aussi témoigné pour le film « mères courages ».

*Quand je dis ce message, je le dis surtout aux hommes, aux hommes qui sont nos frères, nos pères, nos fils, qu'on aime. Aux hommes qui se lèvent et se battent entre eux. Ce sont les femmes qui sont les victimes de la violence des hommes. Je dis aux hommes d'être les messagers des femmes victimes de violence. Imaginez si les hommes combattaient avec les femmes.*

### **Période de questions :**

- Q. Il n'y a pas de mots pour décrire le courage de Mme Mukarwego, pour partager son histoire. Excuses en tant qu'être humain à un autre être humain pour l'inaction de la communauté internationale.
- Q. La guerre moderne a trouvé une nouvelle arme : le viol des femmes. Quel rôle devons nous jouer ? Est-ce un rôle préventif ? Est-ce une réaction ? Comment nous pouvons réagir ?
- Q. Excuses au nom de tous les hommes.
- R. Le viol est un problème mondial. De nombreuses femmes n'en parlent pas. C'est dommage, en général violeurs ne sont pas ceux qui demandent pardon. Ce sont les femmes victimes qui demandent pardon. Merci d'avoir demandé pardon. Tout le monde doit s'unir pour combattre le viol.